

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL76

présenté par

M. Latombe, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et
Mme Vichnievsky

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 octobre 2021 »,

la date :

« 30 septembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que la date du 31 octobre 2021 est trop lointaine et n'est pas en cohérence avec le plan de déconfinement présenté par le président de la République. De plus, si l'état sanitaire nécessitait des mesures après le 30 septembre, le Parlement devrait être consulté par le Gouvernement pour que la situation lui soit expliquée et son accord recueilli.